

Paris, le 18 juin 2015

Rappel

L'assemblée générale de la section des administrateurs et conservateurs se tiendra le :
Jeudi 02 juillet 2015
inscrivez-vous auprès de Bernard CAMUT au Bureau national.

La CAP AFIP AGFIP se tiendra le 26 juin prochain à Paris.
N'hésitez pas à nous contacter avant.

La DGFIP est-elle en phase terminale ?

Entendu une fois, ce serait un point de vue.
Entendu dix fois, une succession de hasards.
Lu et entendu cent fois, nous place devant un courant de pensée.

Ainsi donc la DGFIP serait, à brève échéance, menacée dans son existence même.

Cette position est absurde pour au moins trois raisons :

- Dans tous les pays du monde, il existe des missions « finances publiques ».
- Ces missions sont dans tous les cas placées sous l'étroite tutelle de l'Etat.
- Dans tous les pays du monde, il existe des agents labellisés « finances publiques ».

Et dans tous les scénarios, on ne voit pas un seul gouvernement rayer de la carte la DGFIP et même si nous «fonçons tout droit vers le désastre», le drapeau de la DGFIP a toutes les chances de flotter encore longtemps en façade des centres de finances publiques.

Eviter le suicide collectif est quand même la première condition de la survie.

Par contre, il faut à brève échéance répondre à des questions existentielles qui tournent autour du haut niveau de performance de la DGFIP et de ses relais politiques.

Dans la société actuelle, l'innovation et la recherche sont la clef de la survie et toute erreur stratégique se paie cash et au prix fort. (Areva, Nokia, les taxis).

C'est parce que nous serons performants sur nos missions que nous les conserverons. Renforcer la DGFIP impose selon nous de repenser, dans une vision globale à long terme, la manière d'exercer les missions, l'organisation des structures et le maillage territorial. Si possible en sortant du rayon «bricolage décoration» qui tient lieu trop souvent de ligne de conduite actuelle.

Soyons lucides, la défense du statu quo est le meilleur moyen de ne rien défendre du tout.

Cette exigence interne est nécessaire mais pas suffisante. La DGFIP a besoin d'un soutien politique élyséen et gouvernemental avéré.

C'est ce qui a permis la fusion, c'est ce qui manque depuis.

La DGFIP a-t-elle gagné un arbitrage sur les emplois ? Non !

La DGFIP a-t-elle gagné un arbitrage sur les moyens budgétaires ? NON !

La DGFIP a-t-elle gagné un arbitrage sur les simplifications majeures ? NON !

Quelqu'un a-t-il présent à l'esprit un arbitrage au bénéfice de la DGFIP ? NON !

Voilà bien le problème qui conduit à subir, toujours et tout le temps.

2016 s'annonce comme une année de transition où il ne se passera rien ou presque. Pour 2017, le véritable enjeu pour la DGFIP ne sera pas de savoir si elle existe ou pas, elle existera mais sous quel format, avec quelles missions, pour quoi faire, comment et avec qui?

La DGFIP n'a pas besoin de morphine, elle a besoin de vitamines.

Retenue à la source, les promesses n'engagent que ceux qui y croient!

Il faut toujours se méfier des promesses fiscales du parti socialiste surtout lorsqu'elles sont proférées au moment des campagnes électorales ou à la veille d'un congrès.

L'annonce de la mise en chantier de la retenue à la source de l'Impôt sur le revenu à la veille du dernier congrès de Poitiers n'échappe pas à la règle.

Faute d'avoir engagé la fusion de l'IR et de la CSG comme promis, faute d'avoir « remis à plat » la fiscalité comme programme gouvernemental annoncé, il est commode d'occuper les esprits avec la mise en chantier d'un vaste programme dont l'aboutissement est annoncé après les échéances électorales de 2017. Échéances qui ne s'annoncent quand même pas sous les meilleurs auspices pour le parti socialiste au vu de la succession des déroutes et des défaites enregistrées à chaque scrutin.

Le calendrier est peu crédible.

La méthode est critiquable.

La retenue à la source est une technique de prélèvement de l'impôt. Mais la question fondamentale n'est pas la technique mais l'impôt lui-même.

Chacun sait qu'il n'est pas crédible de vouloir appliquer la retenue à la source, toutes choses égales par ailleurs, à l'impôt sur le revenu.

Se posent notamment les questions fondamentales suivantes:

- L'impôt sur le revenu doit-il être individuel ou familiarisé?
- En mode prélèvement à la source, peut-on durablement superposer IR et CSG?
- Est-il crédible d'introduire la retenue à la source sans l'appliquer à plus de 50 % des contribuables qui sont non imposables?
- Est-il crédible d'introduire la retenue à la source sans revisiter le barème de l'impôt sur le revenu de fond en comble?

Par expérience, on ne résout jamais un problème politique par une réponse technique. Or là, le gouvernement annonce de la complexité pour tout le monde, sans clarification politique sur l'impôt. La méthode ne tiendra pas. D'autant plus que l'horreur est dans les

détails et à l'instar de la révision foncière tout le monde en parle avec des trémolos dans la voix mais au pied du mur, les mêmes, la verraient bien politiquement assumée par un autre gouvernement en mode «patate chaude».

Justement à propos de révision, c'est à partir de 2018 qu'elle deviendrait effective pour les particuliers.

On prend le pari qu'aucun gouvernement ne superposera, dans un même temps politique, la révision des locaux d'habitation et la retenue à la source. Et la priorité n'est pas, chacun en conviendra, la retenue à la source.

Le chiffon de la retenue à la source a été agité une fois de plus. C'est un marronnier qui selon nous le restera durablement.

Mais, comme le suggère un connaisseur du dossier «attention, désormais les problèmes techniques de mise en place sont moins rédhibitoires que par le passé».

Ce n'est pas faux mais ça ne suffira pas.

La section des Administrateurs et Conservateurs est représentée par :

Christian BOULAIS AGFIP Secrétaire de section et rédacteur du présent journal

Gilles GAUTHIER AGFIP Classe 1 Elu titulaire CAP 1

Claude PAIN AGFIP Classe 1 Elu suppléant CAP 1

Didier JASSELIN Représentant la section au Conseil Syndical de Solidaires FIP

Serge LODIER Conservateur des Hypothèques

Bernard CAMUT Secrétaire national en charge de l'Encadrement supérieur